

Ré-ouverture de l'école Maternelle Les Semailles

Modalités d'application du protocole sanitaire national des écoles

La ré-ouverture de l'école s'est faite de manière concertée avec les personnels de l'éducation nationale et la ville de Magny le Hongre en prenant en compte **les principes généraux du nouveau Protocole Sanitaire** du ministère de l'éducation nationale. L'objectif est d'abord de garantir des conditions de santé et de sécurité

Nous avons tous un rôle essentiel dans le retour des enfants à l'école.

Votre rôle en tant que parent

Préparer votre enfant à cette reprise :

L'école reprend normalement pour tous les enfants. Ils seront accueillis dans leur classe respective.

Vous pouvez lui rappeler l'importance pour lui et pour les autres de respecter les règles sanitaires tout au long de sa journée.

Chaque jour, avant d'amener votre enfant à l'école :

- Prendre la température de votre enfant (elle ne doit pas excéder 37,8 °C)
- Lui faire laver soigneusement les mains
- Le munir de mouchoirs jetables (une boîte de préférence qui lui sera propre)
- lui mettre des vêtements permettant une entière autonomie et une distanciation sociale avec l'adulte . (chaussures à scratch, pantalons sans ceinture ni bretelles, pas de salopettes....)

Chaque jour, en récupérant votre enfant après sa journée à l'école, lavez lui les mains.

Enfin, vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant à l'école en cas de fièvre ou d'apparition de symptômes chez votre enfant ou dans votre famille.

A l'école, comme partout, le protocole sanitaire s'appuie sur 5 piliers.

1

La distanciation physique

A l'école maternelle, il n'y a plus de distanciation physique au sein d'une même classe ou d'un même groupe.

En revanche, les groupes constitués ne pourront pas se mélanger, se croiser, etc...

Les gestes barrières seront appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

2

Le port du masque

Tous les adultes de l'école porteront un masque, chaque fois que les règles de distanciation ne pourront pas être respectées.

Les enfants d'école maternelle ne devront pas porter de masque.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartient aux parents de fournir des masques pour leurs enfants dans ce cas.

3

Le lavage des mains

Il sera réalisé au moins :

- A l'arrivée dans l'école avant de rentrer en classe.
- Après le passage aux toilettes
- Avant et après chaque récréation
- Avant et après chaque repas
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;

- Le midi et/ou soir **dès l'arrivée au domicile.**

4

Les gestes barrières



5

Le nettoyage et la désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux, des équipements, des sanitaires (toilettes, lavabos, robinets, chasse d'eau, interrupteurs...), les points de contact (poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier...) sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus.

Le nettoyage et la désinfection des tables et chaises, des points de contact ... seront effectués au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou lieu de passage.

Une attention particulière sera portée aux sanitaires tout au long de la journée.

Les locaux seront régulièrement aérés pendant 15 minutes au minimum (avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, le temps de cantine et après la sortie des classes)

Le nettoyage et la désinfection des sols, le nettoyage des poubelles et le remplacement des sacs seront assurés une fois par jour par la société de nettoyage, dans le respect des exigences du protocole sanitaire.

6

Organisation de l'école à partir du 22 juin

A partir du 22 juin, dans notre école, nous pourrons accueillir tous les enfants dans leur classe respective.

Les classes de l'école vont être réunies pour former des groupes qui ne pourront pas être brassés. En cas de contamination par le coronavirus d'un élève ou d'un membre de sa famille, le traçage des cas contacts sera ainsi assuré.

Groupe 1 : classe de MS-GS de Marie-Claire Betton et Odile Inguibert

Groupe 2 : classe de PS-GS de Mme Sandrine Mouty et MS de Mme Valérie Guillet

Groupe 3 : classe de PS de Paul Alric et Matthieu Caparos.

Les rentrées et les sorties

Les rentrées et les sorties se feront de façon échelonnées.

Sur le parvis, il faudra respecter le sens de circulation et la distanciation sociale.

Un seul parent accompagnera l'enfant de préférence.

Aucun parent ne pourra rentrer dans l'école.



Entrées du matin : Groupe 1 : 8h20 Groupe 2 : 8h30 Groupe 3 : 8h40

Sorties de la mi-journée : Groupe 1 : 11h20 Groupe 2 : 11h30 Groupe 3: 11h40

Entrées de la mi-journée : Groupe 1 : 13h20 Groupe 2 : 13h30 Groupe 3 : 13h40

Sorties du soir : Groupe 1 : 16h10 Groupe 2 : 16h20 Groupe 3: 16h30

Nous vous demandons un respect absolu des horaires fixés. Si un élève rate son créneau d'arrivée, **il devra attendre à l'écart avec ses parents de pouvoir entrer sans être mêlé aux enfants d'un autre groupe**.

Les récréations

Les enfants sortiront en récréation par groupe . Les groupes ne se croiseront pas dans les couloirs. Les récréations s'échelonneront également sur la matinée de 9h45 à 10h45 et l'après-midi de 14h45 à 15h45.

La structure de jeux sera interdite.

L'organisation de la classe :

Les enseignants et ATSEM porteront un masque.

Les portes seront maintenues ouvertes pour éviter les points de contact avec les mains.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe est permise à l'intérieur des locaux quand une désinfection au minimum quotidienne est assurée ou que les objets sont isolés 24h avant réutilisation.

Les activités proposées par les enseignants devront respecter les règles de distanciation et pourront être différentes de celles proposées à distance.

A la reprise de l'école, nous expliquerons aux enfants les nouvelles règles de la vie commune dans l'école, en particulier les mesures barrière et les principes de distanciation sociale.

Aucun apport d'objets de la maison n'est accepté hormis les objets habituels. (doudous, sac avec change ...)

L'organisation des temps périscolaires :

L'accueil du matin et du soir et la restauration seront assurés par la ville.

Les groupes d'enfants resteront les mêmes que sur le temps scolaire avec un animateur attitré, également le même sur tous les temps (matin, pause déjeuner et le soir).

Chaque enfant aura un repas froid remis dans un sachet individuel (entrée, plat froid, yaourt ou fromage, fruits, bouteille d'eau, couverts, serviette).

Les repas chauds seront proposés à partir de jeudi 25 juin.

Pour les enfants avec PAI alimentaires avec panier repas, les parents devront fournir à l'enfant un repas froid avec du pain, des couverts et une bouteille d'eau jusqu'au mardi 23 juin. Après cette date, ils pourront fournir des repas à réchauffer selon les règles habituelles.

Les règles de la restauration scolaire respecteront strictement les consignes sanitaires du protocole.

Le **lavage des mains** dans les mêmes conditions que lors de l'entrée à l'école sera obligatoire **avant et après** le repas. Il sera de nouveau exigé avant la rentrée en classe pour la période d'après-midi.

Il n'y aura pas d'accueil du matin

Pour l'accueil du soir, les enfants seront récupérés au centre de loisirs aux horaires habituels.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée (ATELIER ou dortoir) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, l'infirmière scolaire de l'éducation nationale sera prévenue.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. (**Les parents s'engagent à être joignables à tout moment**)
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de l'infirmière de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Les cas contacts

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2.**3. Chez un adulte de l'école**

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Dans cette période inédite et donc délicate à gérer, soyez assurés, une fois encore, de notre engagement le plus complet.